

1°) Adoption des comptes de gestion 2019 de la Commune et de la Régie de vente de caveaux
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les comptes de gestion tenus par le Receveur municipal pour l'exercice 2019, afférents aux budgets de la commune et de la Régie municipale de vente de caveaux, dont les écritures sont identiques à celles des comptes administratifs des budgets précités pour l'année 2019.

2°) Adoption du compte administratif 2019 du budget de la Commune

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, G. Besse, S. Rochez, P. Vidalou, K. Calvo s'abstenant, décide d'adopter le compte administratif 2019 de la Commune tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Recettes 2019			
Prévisions budgétaires	6 181 766,82	5 944 741,20	12 126 508,02
Titre de recettes	2 637 714,47	5 406 563,99	8 044 278,46
Dépenses 2019			
Prévisions budgétaires	6 181 766,82	5 944 741,20	12 126 508,02
Dépenses nettes	2 658 505,04	5 325 242,19	7 983 747,23
Résultat de l'exercice 2019			
Excédent		81 321,80	60 531,23
Déficit	20 790,57		
Résultat reporté 2018			
Excédent		826 449,76	494 001,96
Commune			
Déficit	332 447,80		
Résultat de clôture 2019			
Excédent		907 771,56	865 534,36
Déficit	42 237,20		

3°) Adoption du compte administratif 2019 du budget de la Régie de vente de caveaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le compte administratif 2019 de la Régie de vente de caveaux tel que présenté dans le tableau ci-dessous.

Investissement Exploitation Total des sections

Recettes 2019

Prévisions budgétaires	27.829,00	26 640,96	54.469,96
Titre de recettes	22 505,01	24 298,43	46 803,44

Dépenses 2019

Prévisions budgétaires	27 829,00	26 640,96	54 469,96
Dépenses nettes	24 336,77	22 505,01	46 841,78

Résultat de l'exercice 2019

Excédent		1 793,42	
Déficit	1 831,76		38,34

Résultat reporté 2018

Excédent	5 323,99	98,26	5 422,25
Déficit			

Résultat de clôture 2019

Excédent	3 492,23	1 891,68	5 383,91
Déficit			

4°) Affectation des résultats 2019 de la Commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter les résultats du compte administratif 2019 du budget principal de la commune sur le budget 2020, comme suit :

1°) Report du résultat cumulé excédentaire de fonctionnement, de 907.771,56 €, pour :
307.771,56 € au compte R002 en recettes de fonctionnement
600.000,00 € au compte 1068 en investissement

2°) Report du déficit cumulé d'investissement de :
353.238,37 € au compte D001 en investissement

5°) Affectation des résultats 2019 de la Régie de vente de caveaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats du compte administratif 2019 de la régie de vente de caveaux comme suit :

1°) Report du résultat excédentaire d'exploitation, de 1.891,68 € pour :
1.891,68 € au compte R002 en recettes d'exploitation
0 € au compte 1068 en investissement

2°) Report de l'excédent d'investissement de
3 492,23 au compte R001 en investissement

6°) Vote des taux des taxes communales 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les taux et les produits prévisionnels des impôts locaux comme suit (aucune modification des taux) :

	Bases prévisionnelles notifiées 2020 en €	Taux 2020	Produit attendu en €
Taxe d'habitation	8 053 000	14,70%	1 183 791
Foncier bâti	6 592 000	21,90%	1 443 648
Foncier non bâti	120 700	39,00%	47 073
Total produit attendu			2 674 512

Page 2 sur 2

7°) Modification d'AP/CP sur le budget principal de la Commune

Par la délibération n°2019-027 en date du 1^{er} avril 2019, le conseil municipal ouvrait une procédure d'AP/CP (Autorisation de programme / Crédits de paiement) pour la construction d'une plateforme sportive sur le quartier de la Seigneurie.

AP/CP ouverts par la délibération n°2019-027

Les crédits de paiements qui ont été inscrits pour les bâtiments sportifs, pour un montant de 5.500.000 €TTC, sont les suivants :

CP 2019	CP 2020	CP 2021
850.000 € TTC	4.000.000 € TTC	650.000 € TTC

Modification du montant de l'AP (autorisation de programme)

Il est nécessaire de majorer l'AP/CP n°3 afin d'y intégrer, au-delà du cout des bâtiments, l'acquisition foncière (qui faisait l'objet d'une autre inscription au budget) et les aménagements extérieurs (qui n'avait pas encore été inscrits en 2019) :

Objet	€TTC
Construction des 2 bâtiments sportifs	5.500.000
Acquisitions des terrains (750.000 € + frais notariaux)	810.000
Aménagements extérieurs	700.000
TOTAL	7.010.000

Proposition pour les crédits de paiement (CP)

D'un autre côté, la crise sanitaire Covid 19 a fait prendre du retard à l'opération et il y a lieu de décaler une partie des paiements en 2021.

CP 2019	CP 2020	CP 2021
850.000 € TTC	3.600.000 € TTC	2.560.000 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De modifier l'AP/CP n°3 sur l'opération d'investissement n°531 « Aménagement secteur Seigneurie » pour un volume global de 7.010.000 €TTC, selon les modalités présentées ci-dessus ;
- De s'engager à reprendre les termes de l'AP/CP n°3 sur le budget 2021, et d'y prévoir les reports de ces crédits, ou si nécessaire de prendre une délibération modifiant la présente délibération.

8°) Vote du budget primitif 2020 de la Commune

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, G. Besse, S. Rochez, P. Vidalou, K. Calvo s'abstenant, décide de voter le budget primitif 2020 de la commune, dont l'équilibre des sections est présenté ci-dessous.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 853 315,07	5 853 315,07
Investissement	7 542 515,51	7 542 515,51
TOTAL	13 395 830,58	13 395 830,58

9°) Vote du budget primitif 2020 de la Régie de vente de caveaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter le budget primitif 2020 de la régie de vente de caveaux, dont l'équilibre des sections est présenté ci-dessous :

	Dépenses en €	Recettes en €
Exploitation	21 781,23	21 781,23
Investissement	20 049,00	20 049,00
TOTAL	41 830,23	41 830,23

10°) Demande de subvention au Département pour l'amélioration de la forêt communale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter le Conseil départemental au titre de l'Amélioration de la forêt communale 2019, pour une subvention de 50% des couts prévisionnels, pour un montant de 11.365 € comme présenté ci-dessous :

Opération 1 :

Reboisement pédagogique : Travaux de replantation sur les terrains incendiés en 2017, assistance pour les replantations par les écoles et par les bénévoles

Cout prévisionnel : 5.080 €HT.

Planning prévisionnel de réalisation : Automne 2020 ou printemps 2021

Opération 2 :
Réfection d'un chemin communal
Cout prévisionnel : 12.650 €HT
Planning prévisionnel de réalisation : 2021

Opération 3 :
Travaux d'abattage d'arbres, pour finir d'assainir les terrains brûlés en 2017
Cout prévisionnel : 5.000 €HT
Planning prévisionnel de réalisation : fin 2020 ou 2021
Montant total : 22.730 €HT

Plan de financement

- Département 50% 365,00 €
- Métropole AMP 25% 682,50 €
- Autofinancement 25% 682,50 €

11°) Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Les conseillers municipaux suivants ne participent pas au vote :

- Pour la subvention de l'Amicale du personnel : L. Maurizio
- Pour la subvention du Comité Officiel des Fêtes : M. Catelin, L. Maurizio
- Pour la subvention de l'Arum et la Libellule : J. Gérard
- Pour la subvention de la Gymnastique volontaire : S. Boulinguez
- Pour la subvention de Sport et loisirs : G. Besse, S. Rochez
- Pour la subvention du Syndicat d'Initiative : D. Camhi
- Pour la subvention de Vitrites et métiers : G. Besse

décide d'allouer les subventions aux associations pour un total de 344 710 € sur un montant budgétisé de 550.000€.

12°) Dénomination de l'école unifiée

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dire que l'école élémentaire unique de la commune sera dénommée, en attente d'une éventuelle modification : École Pierre Barbizet.

13°) Modification au règlement de la piscine municipale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la version du règlement de la piscine municipale "Covid 19" pour la saison estivale 2020 uniquement.

14°) Modification au Plan d'organisation des secours de la Piscine municipale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider le nouveau Plan d'organisation de la surveillance et des secours de la piscine de Saint Cannat.

15°) Modification au tableau des emplois

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider la modification présentée ci-dessous :

- Création d'un poste d'Adjoint administratif à temps non complet 28h30/semaine.